

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 6 décembre 2011

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Tour de la bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

---

**Objet : R-3770-2011 - Demande d'Hydro-Québec relative à l'autorisation du projet de Lecture à distance - Phase I – DEMANDE D'EXTENSION DE DÉLAI RELATIVEMENT AU DÉPÔT DE LA PREUVE D'EXPERT ET COMPLÉMENTAIRE DU ROEÉ  
ND : 1001-063**

---

Chère consœur,

Dans sa correspondance d'hier, datée du 5 décembre 2011, le GRAME soumet que la traduction officielle de la pièce HQD-4, doc. 13, pièce supplémentaire n'ayant pas été prévue initialement, sera déposée en version officielle le 7 décembre 2011.

En conséquence, le GRAME demande à la Régie de lui accorder un délai supplémentaire notamment relativement au dépôt du rapport d'expert ainsi que du complément de preuve en lien avec ce rapport. Dans sa correspondance datée du même jour, la Régie accorde l'extension de délai demandée par le GRAME jusqu'en date du 12 décembre 2011.

Afin de permettre à l'expert M. Ludo Bertsch de préparer son rapport en ayant accès à la totalité de la preuve traduite, le ROEÉ demande, à l'instar du GRAME, une extension de délai pour le dépôt du rapport d'expert ainsi que du complément de preuve à être préparé ensuite par les analystes du ROEÉ.

Nous faisons valoir qu'une telle extension permettrait à la Régie de bénéficier du meilleur rapport d'expert dans les circonstances et ne retardera pas davantage le déroulement du présent dossier.

Espérant le tout conforme, veuillez accepter, chère consœur, l'expression de nos meilleures salutations.

**FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE**

*(s) Jacynthe Ledoux*

par Jacynthe Ledoux, avocate

cc: (courriel seulement)  
Me Jean-Olivier Tremblay, Hydro-Québec  
M. Ludo Bertsch, Témoin-expert  
Mme Eve-Lyne Couturier, IRIS  
M. Patrick Hébert, IRIS